

# **MOTION**

## **« Pour des achats publics équitables »**

L'achat de produits bon marché à l'étranger a souvent une face cachée. La plupart d'entre eux ont été fabriqués dans des conditions inhumaines: salaire de misère, semaine de 70 heures, graves dangers pour la santé, travail des enfants.

Des produits équitables ne seront offerts en abondance sur le marché que lorsqu'une demande pour de tels produits existera. Comme acheteurs importants, les collectivités publiques – parmi elles les communes - ont une responsabilité particulière. Elles peuvent exiger des fabricants la preuve que les biens et services fournis ont été produits dans des conditions équitables.

Un tel contrôle est possible: pour beaucoup de produits, il existe des labels et des certifications fiables. Les multinationales peuvent aussi mener leurs propres contrôles et les faire vérifier par des organisations indépendantes.

Le respect de ces droits fondamentaux devrait être une évidence dans le monde entier. Il n'est pas concevable que nos impôts fassent prospérer des fabricants qui bafouent les droits humains et exploitent leurs employé-e-s. Les collectivités publiques peuvent contribuer à un monde plus juste, s'ils prennent garde à acquérir des produits issus du commerce équitable.

L'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) mène actuellement une campagne sur ce thème appelée « l'achat public équitable – Non à l'exploitation grâce à nos impôts».

Voici quelques uns des arguments mis en avant par l'OSEO dans sa campagne :

- Les producteurs et productrices doivent recevoir un salaire équitable. Cela contribue à diminuer la pauvreté.
- La concurrence doit porter sur la qualité, l'efficacité et les prestations, et non sur le dumping social et la violation des droits humains.
- Les entreprises suisses doivent respecter certaines obligations en matière de droit du travail, même si cela renchérit leurs produits. Les pouvoirs publics ne doivent pas acquérir des produits meilleur marché à l'étranger, dans des pays où se produiraient des violations des droits humains et des normes du travail.
- Les collectivités et pouvoirs publics dépensent chaque année 36 milliards de francs en commandes de toutes sortes. Ils disposent ainsi d'une position forte sur le marché, qu'ils peuvent utiliser pour encourager des achats équitables.
- Il y a beaucoup à faire aux niveaux cantonal et communal. Sur le montant total des marchés publics, 19% du volume est généré par la Confédération, 38% par les cantons et 43% par les communes.
- Une politique d'achats équitables n'est pas trop onéreuse. S'agissant de la plupart des produits, la différence de prix se monte à quelques pourcent. De plus, il est inconcevable que nous acceptions, pour des questions de prix, des conditions de travail inhumaines.
- Le marché des produits équitables connaît en Europe une croissance annuelle de 20%. De plus en plus de personnes veulent que les biens qu'elles achètent soient produits dans des conditions équitables et sont prêtes à payer un prix plus élevé.

- Dans son rapport sur la « Stratégie 2002 pour le développement durable », le Conseil fédéral dit clairement que les biens et les services doivent satisfaire des critères économiques, environnementaux et sociaux élevés. Ces belles paroles doivent être traduites dans les faits.
- Les pouvoirs publics peuvent sensibiliser l'opinion aux relations Nord-Sud, s'ils font savoir qu'une part croissante de leurs achats se feront selon des critères de durabilité sociale et écologique.
- Le monde sera plus sûr, si la mondialisation se fait de manière sociale et si ses ressources limitées sont utilisées de manière durable et équitable. L'État peut et doit y contribuer.

Par cette motion, nous demandons que la commune s'engage :

1. à régler contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, à respecter les dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le fait d'être un acheteur important implique une attitude responsable. L'obligation de respecter les conventions de l'OIT est compatible avec les règles de l'OMC et n'a rien à voir avec un quelconque protectionnisme.

2. à sensibiliser et à informer l'ensemble de l'administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques et économiques, et à informer la population sur les mesures décidées et mises en oeuvre.

3. à favoriser les achats de produits issus du commerce équitable. Pour la Ville de Nyon, les domaines sont multiples : produits alimentaires, matériel de voirie, textiles, matériel de sports, etc.

4. à intensifier le développement de réseaux avec d'autres collectivités publiques dans le cadre de la « Communauté d'intérêt écologie et marchés Suisse » (CIEM) ou au-delà par le biais du « Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) ».

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, je demande que cette motion soit étudiée par une commission et envoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

**Nyon, le 10 mars 2009**

**Pour le parti socialiste :**

**Braulio Mora**